#### CENTRE TAKAMUL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES

Etudes soumises à l'évaluation du comité de lecture

### L'Etat moderne et la question de la construction d'une identité collective

#### Par Abdelmalek El Ouazzani

Professeur Faculté de Droit de Marrakech Université Cadi Ayyad

samedi 25 décembre 2021

Tous droits réservés



جميع الحقوق محفوظة



#### I. Etat et construction étatique :

La question de la construction étatique (State Building) n'est pas qu'une question historique ; c'est une question dont l'intérêt est toujours d'actualité, non seulement pour les Etats dont la construction reste inachevée, mais également pour ceux qui sont des Etats consolidés.

Le passage de types d'organisation politique anciens - nommés, selon les auteurs et les choix théoriques et les interprétations, Empire <sup>1</sup>, Etat patrimonial <sup>2</sup>, segmentaire ou sans Etat <sup>3</sup>, ou encore « tributaire » - à un Etat moderne n'a été ni un processus simple et uniforme. Il n'a pas été non plus la conséquence d'une rupture brusque et radicale dans l'évolution d'un type à l'autre. De même, il n'existe aucun type pur aussi bien dans les formes d'organisation politique que dans les types de société, ni même dans les modes production <sup>4</sup> sensés leur correspondre, bien que l'on puisse distinguer, par leurs caractéristiques la société traditionnelle communautaire de la société médiévale, ou encore celle-ci de la société moderne <sup>5</sup>.

<sup>1-</sup> Les travaux sur les empires sont très nombreux et divers mais nous pensons que c'est S. N. Eisenstadt (voir ci-après pp. 12 et suivantes) qui a le plus et le mieux théorisé cette forme d'organisation politique, voir entre autres, S. N. Eisenstadt, The Political Systems of Empires: The Rise and Fall of Bureaucratic Societies. New York, Free Press of Glencoe, 1963; S. N. Eisenstadt, Primitive Political Systems: A Preliminary Comparative Analysis, in American Anthropologist 61, 1959; Johann P. Arnason, S.N. Eisenstadt, and Björn Wittrock, Axial Civilizations And World History, Brill Leiden • Boston 2005; S.N. Eisenstadt, M.Abitbol and N. Chazan, Les origines de l'État: Une nouvelle approche, in Annales Histoire, Sciences Sociales, 38e Année, No. 6 (Nov. - Dec., 1983), pp. 1232-1255; S.N. Eisenstadt, Comparative Civilizations And Multiple Modernities, Brill Leiden • Boston 2003; Multiple Modernities, Daedalus, Vol. 129, No. 1, Multiple Modernities (Winter, 2000), pp. 1-29; voir aussi Ian Morris and Walter Scheidel (Ed), The Dynamics of Ancient Empires; State Power from Assyria to Byzantium, 2009; Jonathan Hart, Comparing Empires; European Colonialism from Portuguese Expansion to the Spanish-American War, Palgrave macmillan, NY, 2003.

<sup>2 -</sup> Concept wébérien, comme on le verra ci-après, pp.2 et suiv.

<sup>3-</sup>LapierreJean William, La société contre l'Etat, Editions de Minuit, 1974

<sup>4 -</sup>Samir Amin le rappelle de manière assez claire : « Aucun de ces modes de production n'a jamais existé à l'état pur - les sociétés historiques étant des formations qui combinent ces modes de production d'une part (par exemple : communauté villageoise , esclavage patriarcal et rapports marchands simples entre chefs de famille de communautés voisines) et d'autre part organisent les relations entre la société locale et d'autres sociétés (qui se manifestent par l'existence de rapports de commerce lointain), in L'accumulation à l'échelle mondiale, Paris, Anthropos, 1970, p.247

<sup>5-</sup> La société moderne, c'est aussi la libération de l'individu par rapport aux jougs collectifs anciens; Alain Renaut, par exemple, retient le principe d'autonomie comme caractéristique essentielle de la liberté des modernes. Reprenant l'opposition que faisait Benjamin Constant entre « la liberté des Anciens » et « La liberté des Modernes », il veut montrer qu' « avec la modernité se serait imposée une représentation inédite de la liberté humaine, comprise pour la première fois en termes d'autonomie. » Cette autonomie est foncièrement liée au principe du libre choix de la part de l'individu, chose qui était étrangère aux Grecs.



La construction étatique, est pour la quasi totalité des théoriciens, y compris marxistes, dont Bob Jessop <sup>6</sup> résume les idées, un processus complexe qui montre que l'Etat n'est pas né de manière uniforme, instantanée ou en un seul endroit, pour ensuite se propager ailleurs. Il a été, selon lui, inventé à plusieurs reprises, a eu ses hauts et ses bas, et vécu des cycles récurrents de centralisation et de décentralisation, de territorialisation et de déterritorialisation.

La théorie sociologique s'est intéressée emparée de l'Histoire pour essayer de présenter des modèles explicatifs du passage des modes d'organisation sociale traditionnels aux modes modernes, et concernant la question étatique, le passage des modes d'organisation politiques traditionnels, les empires par exemple, à l'Etat moderne. Nombreux sont les auteurs qui ont écrit sur ce processus, mais certains sont considérés comme plus influents que d'autres.

<sup>6 -</sup>Jessop Bob, State and State Building, inThe Oxford Handbook of Political Institutions, Edited by Sarah A. Binder, R. A. W. Rhodes, and Bert A. Rockman, 2008, pp.111-130



#### 1. Quelques théoriciens clés

Parmi ces théoriciens, ceux que nous retenons ne sont pas les seuls, mais ils sont parmi ceux dont les travaux sont considérés comme les plus pertinents en matière de sociologie historique du politique <sup>7</sup>.

#### 1.1 L'apport de Max Weber

Max Weber serait « le premier sociologue à considérer les phénomènes politiques comme des faits particuliers ayant leur logique propre et connaissant une histoire spécifique. Le politique ne s'explique plus comme dans les modèles généraux de Marx ou de Durkheim, par les rapports de production ou par la division du travail social. Il trouve dorénavant, en lui-même, ses propres déterminants » 8.

L'apport de Max Weber consiste surtout dans le fait qu'il reconstruit l'histoire des sociétés à partir de la transformation de leurs modes de gouvernement, en mettant en exergue les types de domination, chacuncorrespondant à un type de société. Il met l'accent sur le rapport entre rationalité occidentale et Etat moderne. Il montre surtout comment l'Etat moderne consacre la fin de la patrimonialisation de l'institution étatique qui s'autonomise, se différencie et s'institutionnalise.

L'État patrimonial est défini par Max Weber comme l'espace dans lequel le chef organise son pouvoir politique comme l'exercice de sa gestion domestique. La domination patrimoniale se fonde sur un pouvoir personnel basé sur un mélange de tradition et d'arbitraire. Cette notion mise en évidence par Max Weber demande à être placée dans son contexte d'origine.

<sup>7 -</sup> L'expression est d'Yves Déloye, Editions la Découverte, Collection Repères, Paris, 2007.



La typologie des types d'autorités élaborée par Weber met en évidence l'autorité légale rationnelle, l'autorité traditionnelle et l'autorité charismatique. Ce sont là les trois types idéaux d'autorités mis en avant par Weber. Chaque type idéal se divise en sous-types. C'est ainsi qu'à l'intérieur de l'autorité traditionnelle, il se dégage trois différents sous-types à savoir, le sous-type patriarcal, le sous-type féodal et le sous-type patrimonial. Il apparaît clairement que le patrimonialisme est cité uniquement quand le pouvoir est exercé en vertu de la tradition.

Max Weber s'intéresse au pouvoir et à la domination. Il prend le soin de définir ce qu'il entend par autorité et par puissance, deux concepts proches mais qu'il différencie: « la Domination [Herrschaft] signifie la chance de trouver des personnes déterminables prêtes à obéir à un ordre [Befehl] de contenu déterminé; nous appelons discipline [Disziplin] la chance de rencontrer chez une multitude déterminable d'individus une obéissance prompte, automatique et schématique, en vertu d'une disposition acquise » alors que la puissance, qui peut être assimilés au pouvoir « Puissance [Macht] signifie toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance » 9.

Nous pouvons remarquer que cette nuance entre pouvoir et autorité est également présente chez d'autres auteurs clés en la matière, notamment chez Hannah Arendt. Celle-ci lie l'autorité à l'obéissance volontaire 10 : « puisque l'autorité requiert toujours l'obéissance, on la prend souvent pour une forme de pouvoir ou de violence. Pourtant, l'autorité exclut l'usage de moyens extérieurs de coercition ; là où la force est employée,

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> - Weber Max,Economie et Société, Paris, Pocket, Tome 1, p.95.

<sup>10-</sup>Bien que Hannah Arendt ne le citât pas, nous ne pouvons pas ne pas rappeler ici La Boétie qui est une référence incontournable et qui fait figure de précurseur dans la conceptualisation du concept d'obéissance; voir Etienne de La Boétie, Discours de la servitude volontaire, disponible sur le web:

https://www.singulier.eu/textes/reference/texte/pdf/servitude.pdf



l'autorité proprement dite a échoué. L'autorité, d'autre part, estincompatible avec la persuasion qui présuppose l'égalité et opère un processus d'argumentation » <sup>11</sup>.

Max Weber, lui, adopte le choix de construire des typologies —sous forme de types idéaux qui permettent de reconstruire l'histoire des sociétés à travers la transformation de leurs modes de gouvernement.

Mais les typologies des modes domination qu'il adopte ne supposent absolument pas que ces types se succèdent dans le temps.

-La domination charismatique: correspond à un type de pouvoir s'expliquant par les caractères extraordinaires d'un chef (Führer), type de pouvoir « dénué de toute direction administrative et » s'opposant ainsi, « aussi bien à la domination traditionnelle qu'à la domination rationnelle. Mais il est important de souligner que Weber écrit que la domination charismatique peut « s'infléchir aussi bien vers la domination traditionnelle que vers la domination rationnelle » <sup>12</sup>.

-La domination traditionnelle « s'appuie, et « qu'elle est ainsi admise, sur le caractère sacré des dispositions transmises par le temps » <sup>13</sup>. Ce type se manifeste par l'existence d'un mode de puissance patrimonial, de nature féodale (seigneur/serviteurs, suzerain/vassaux). Max Weber l'explicite comme suit en mettant l'accent sur la nature de l'obéissance : « Le détenteur du pouvoir (ou divers détenteurs du pouvoir) est déterminé en vertu d'une règle transmise. On lui obéit en vertu de la dignité personnelle qui lui est conférée par la tradition. Le groupement de domination est, dans le cas le plus simple, principalement fondé sur le respect [Pietätsverband] et déterminé par la communauté d'éducation. Celui qui détient le pouvoir n'est pas un « supérieur » mais un seigneur personnel. Sa direction administrative ne [se compose] pas principalement [de] «

<sup>11-</sup> Arendt Hannah, La crise de la culture, Paris, Gallimard, (Folio), 2002, p.12

<sup>12-</sup> Arendt Hannah, La crise de la culture, Idem, p.39 ; voir Weber, Economie et Société, Plon, t 1, pp. 249 et suivantes.

<sup>13 -</sup> Weber Max, Economie et société, p.332



fonctionnaires », mais de serviteurs personnels ; les gouvernés ne [sont] pas «membres » du groupement, mais 1) soit des « associés traditionnels » (§ 7a), 2) soit des « sujets ». Ce ne sont pas les devoirs objectifs d'une fonction, c'est la fidélité des serviteurs qui détermine les rapports de la direction administrative et du détenteur du pouvoir. On n'obéit pas à des règlements, mais à la personne appelée à cette fin par la tradition ou par le souverain que détermine la tradition. Ses ordres sont légitimes » <sup>14</sup>.

-La domination rationnelle légale s'oppose au type précédant, et c'est avec la fin du type patrimonial que va se construire l'Etat moderne, notamment à travers la bureaucratisation. «Le développement des formes modernes de groupement s'identifie tout simplement au développement et à la progression constante de l'administration bureaucratique : la naissance de celle-ci est, pour ainsi dire, le spore de l'Etat occidental moderne » <sup>15</sup>.

Weber lie Etat et bureaucratie qui se développent de manière concomitante, sans se déterminer nécessairement.

Il faut noter cette définition que donne Weber de l'Etat moderne: «l'État moderne, écrit-il, est un groupement de domination de caractère institutionnel qui a cherché (avec succès) à monopoliser, dans les limites d'un territoire, la violence physique légitime comme moyen de domination et qui, dans ce but, a réuni dans les mains des dirigeants les moyens matériels de gestion. Ce qui veut dire qu'il en a exproprié tous les fonctionnaires qui, suivant le principe des « états », en disposaient autrefois de leur propre droit et qu'il s'est substitué à eux, même au sommet de la hiérarchie » <sup>16</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> - Idem, p.332

<sup>15 -</sup> Idem, p.229

<sup>16 -</sup> Weber Max, Le savant et le politique, p.37, consultable in site "Les classiques des sciences sociales" (LCSS).



Weber constate donc, comme Norbert Elias après lui, que l'Etat moderne s'est constitué par un processus de monopolisation qui a consisté enl'expropriation par le prince de toutes les puissances privées indépendantes qui, à « côté de lui, détiennent un pouvoir administratif, tous ceux qui sont propriétaires de moyens de gestion militaires, financiers, et toutes sortes de bien susceptibles d'être utilisés politiquement » 17.

L'Etat, pour Weber, c'est surtout la monopolisation de la violence légitime : « il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé- la notion de territoire étant une de ses caractéristiques - revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime ». « Ce qui est en effet le propre de notre époque, écrit-il, c'est qu'elle n'accorde à tous les autres groupements, ou aux individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'État le tolère : celui-ci passe donc pour l'unique source du « droit » à la violence. Par conséquent, nous entendrons par politique l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influencer la répartition du pouvoir, soit entre les États, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même État » 18.

L'Etat moderne n'a pu exister que comme « le résultat d'un processus de différenciation grâce auquel il peut s'institutionnaliser et marquer ses frontières que viennent défendre des acteurs aux valeurs spécifiques » 19. Cet Etat apparaît comme «une machine politico administrative durable et complexe, servie par des fonctionnaires qui s'identifient à leur rôle, coupée de la société civile sur laquelle elle tente d'exercer une tutelle complète »20.

Les études qui se sont inspirées de Max Weber quant à la genèse de l'Etat moderne sont à la fois nombreuses et diverses, et ne s'intéressent pas nécessairement toutes aux mêmes séquences historiques.

17 - Le savant et le politique, p.36 (LCSS).

<sup>19 -</sup> Pierre Birnbaum , « sur la dé-différenciation de l'Etat », Revue Internationale de Science Politique, vol 6, n°1, 1985, p.58

<sup>20-</sup> ibid



Thomas Ertman<sup>21</sup> s'intéresse à la spécificité des trajectoires politiques différentes qui ont donné naissance soit à des Etats absolutistes, soit à des Etats constitutionnalistes - une telle idée n'est pas tout à fait éloignée de la thèse de la logique de l'Etat tributaire de l'histoire spécifique de chaque Etat développée par Bertrand Badie et Pierre Birnbaum ou encore de l'hypothèse de la diversité des configurations historiques développée par Norbert Elias.

Tout d'abord, Thomas Ertman soutient l'idée que l'Etat s'est construit par et dans les conflits armés entre nations européennes. Il réfute l'idée qui consiste à diviser les modèles d'Etat que l'Europe a connus en deux, le modèle français ou prussien qui seraient les modèles d'Etats absolutistes, centralisés et bureaucratisés d'une part, et le modèle anglais qui représenterait un modèle d'Etat constitutionnaliste. Il propose une nouvelle typologie qui consisterait à croiser, à combiner le type de régime (absolutiste / constitutionnaliste) et les caractéristiques de l'appareil d'Etat (partimonialiste / bureaucratique).

La première dimension de latypologie oblige à prendre en considération l'existence ou non d'assemblées représentatives qui empêcherait l'apparition d'un pouvoir absolu; il prend notamment l'exemple des assemblées territoriales qui, plus structurés que les ordres, étaient structurellement plus à même de prévenir les tentations absolutistes des monarques et d'y résister (comme en Angleterre)<sup>22</sup>.

La seconde dimension de la typologie (patrimonialisme-bureaucratie), tout en reprenant la dichotomie wébérienne Etat patrimonial / Etat bureaucratique, insiste sur le fait qu'il faille s'intéresser au processus de dépatrimonialisation qui ne s'est accompli ou terminé en France par exemple qu'au XVIIe siècle; jusqu'alors, la France aurait été un Etat bureaucratique à structure patrimoniale<sup>23</sup>. Ces combinaisons aboutissent à des

23- Ibid.

<sup>21-</sup> ErtmanThomas, Birth of Leviathan. Building states and regimes in medieval and early modern Europe, Cambridge University Press, 1997.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup>-Cf. Patrice Mann, La genèse de l'Etat moderne Max Weber revisité, in Revue française de sociologie, vol 41, N°2, pp.331-333.



configurations assez différentes du modèle wébérien, configurations intéressantes, plus complexes mais plus difficiles à justifier, vue la masse de détails historiques à accumuler en vue de l'analyse comparative.

On obtiendrait ainsi quatre types d'Etats: absolutistes bureaucratiques (Etats territoriaux germaniques et Danemark), absolutistes patrimoniaux (France et Europe latine), constitutionnalistes bureaucratiques (Angleterre et Suède) et enfin; constitutionnalistes patrimoniaux (Pologne et Hongrie).

#### 1.2. L'apport de Norbert Elias : l'Etat, fruit d'un processus de centralisation

« L'Etat est le résultat d'un processus de luttes concurrentielles entre seigneuries qui s'achève au profit d'une seule qui s'érige au centre ». Comment cela s'est-il donc produit ? Norbert Elias propose une sociogenèse de l'Etat qui vise à montrer que ce dernier est le produit de la désintégration féodale. Il montre qu'avec cette dernière, « s'amorcent des mécanismes d'interdépendance qui s'orientent vers l'intégration d'unités sans cesse plus grandes. Les luttes concurrentielles et éliminatoires de petites unités de domination appelées « seigneuries territoriales », nées elles-mêmes de luttes éliminatoires entre unités plus petites encore, se terminent part la lente victoire de quelques concurrents et finalement d'une seule unité. Le vainqueur constitue le centre d'intégration d'une unité de domination plus grande ; il constitue la centrale monopolistique d'une organisation étatique »<sup>24</sup>.

Il montre surtout que la consolidation de ce processus de domination qui va se faire au profit de cette unité qui va devenir dominante, et qui sera le pouvoir royal se fera avec et grâce à la constitution de deux monopoles qui sont finalement à la base de toute formation étatique viable : le monopole fiscal et le monopole

<sup>24 -</sup> Norbert Elias, La dynamique de l'Occident, Paris, Calman Lévy, 1975, p.300, voir aussi Bernard Lacroix, « La contribution de Norbert Elias à l'analyse de la construction sociale de l'Etat démocratique, Revue, Polis, vol. 9, Numéro spécial, 2002..



militaire. « La société que nous appelons la société moderne<sup>25</sup> est caractérisée, surtout en Europe occidentale, par un niveau bien déterminé de la monopolisation. La libre disposition des moyens militaires est retirée au particulier (aux féodaux) et réservée au pouvoir central, quelle que soit la forme qu'il revêt; la levée des impôts sur les revenus et les avoirs est également du domaine exclusif du pouvoir central. (...) Les deux monopoles se tiennent la balance, l'un étant inconcevable sans l'autre. Si l'un disparaît, l'autre disparaît du même coup »<sup>26</sup>. Ceci est un processus très lent qui se manifestera en France dès le XIIe siècle puisque, selon Elias, nous ne remarquons rien de semblable durant le IXe, Xe et XIe siècles<sup>27</sup>.

Mais il faut remarquer que nous étions encore dans la configuration classique des Etats patrimonialistes, où la levée des impôts se faisait au nom du Roi et non celui de l'Etat. Il y a en fait une évolution qui fera que le monopole privé se socialise, où il se transforme en monopole public. « Le budget de l'Etat se développe, nous dit Elias, à partir du budget privé des dynasties féodales (...) on ne distingue pas encore, au stade féodal, entre recette publique et revenu privé»<sup>28</sup>.

Nous verrons par la suite que Max Weber fait du monopole de « la violence légitime » l'élément de base de sa définition de l'Etat moderne et que Samuel N. Eisenstadt fait de la centralisation le facteur clé de la construction étatique.

<sup>25-</sup> En fait, la marque de la modernité serait, pour beaucoup de théoriciens, l'individualisme. Mais s' « il ne saurait être question de contester la fécondité heuristique de ce paradigme individualiste — par ailleurs présent chez beaucoup d'autres auteurs, à commencer par Emile Durkheim, en passant par Tocqueville ou Raymond Aron - (...), il est permis se s'inquiéter de ses effets pervers possibles, caractéristiques de dérives inhérentes à toute démarche explicative quand, grisée en quelque sorte par la réussite de ses hypothèses, elle devient par trop systématique »; Cf. Alain Renaut, « Liberté, égalité, subjectivité », Histoire de la philosophie politique, Tome2, Naissances de la modernité, Editions Calman Lévy, 1999, pp.7-23

<sup>26-</sup> Norbert Elias , La dynamique de l'Occident, op.cit, p.25

<sup>27 -</sup>idem, p.26

<sup>28 -</sup>idem, p.31



La consécration du monopole royal, Norbert Elias la situe à la fin du XVe et au début du XVIe siècles. C'est la période qui verra apparaître et se consolider un processus de différenciation de certaines fonctions qui naguère se confondaient. Les fonctions de prince, de féodal, de plus riche propriétaire terrien, de plus grand propriétaire des moyens de production, de magistrat, de juge, de chef militaire ne se réunissaient plus dans la même personne. En particulier, « le monopole de contrainte physique et de la force militaire forme désormais une institution sociale stable embrassant un vaste territoire »<sup>29</sup>.

Mais ce monopole se constitue dans un ensemble complexe d'alliances que le seigneur central est obligé de tisser avec des groupes, souvent de deuxième rang, afin de limiter ou d'annuler la force de groupes rivaux puissants. Le mécanisme est ainsi décrit : « le monarque est toujours bien plus faible que l'ensemble de la société dont il est le maître ou le serviteur suprême. Si la totalité ou une fraction importante de cette société se dressait en bloc contre lui, il ne pourrait résister à cette pression (...) l'autorité souveraine d'un individu faisant fonction de maître central d'une société s'explique par le fait qu'une partie des intérêts des membres de cette société convergent alors que d'autres s'opposent (...) »<sup>30</sup>.

Il y a dans cette phase, où se constitue le monopole du maître central, une imbrication d'interdépendances et d'antagonismes qui donne naissance à un mécanisme que Norbert Elias nomme le mécanisme absolutiste qui fait que le souverain, tout en n'adhérant à aucun des groupes antagonistes, s'allie à celui qui a le plus de chances de dominer la compétition. En fait, son action consiste à faire l'arbitre de cette lutte ; « il s'allie aux forces latentes agissant de manière à leur assurer une petite supériorité (...) la marge de décision dont dispose le maître central d'une société étendue et différenciée s'explique donc par le fait qu'il se tient au

29-Elias Norbert, La dynamique de l'Occident, Idem, p. 82.

30 -Idem.



centre névralgique des tensions sociales et qu'il peut mettre à profit les intérêts et les ambitions opposés qui, dans sa sphère de domination, se tiennent la balance »<sup>31</sup>.

Norbert Elias nous montre que l'institution royale parvient au sommet de sa puissance dans cette phase dans laquelle une noblesse affaiblie (par la spoliation de sa puissance par le roi lui-même), et en décadence rivalise avec une bourgeoisie montante sans que l'une réussisse à évincer complètement l'autre. C'est la révolution française de 1789 qui mettra fin à ce mécanisme, en mettant fin à la monarchie de l'Ancien Régime et aux privilèges qui l'accompagnaient. Avec elle, la structure de l'Etat change.

Finalement, sur le processus de formation de l'Etat en Occident, Norbert Elias nous livre sa conclusion :« Pour bien comprendre la genèse et l'existence même des Etats, il est indispensable d'appréhender-et fût-ce par l'exemple d'un seul pays — le processus de la lente formation des organes centraux de l'Etat, grâce à la dynamique relationnelle, c'est-à-dire à un certain automatisme dans l'évolution des rapports et de l'interdépendance des intérêts et des actions »<sup>32</sup>.

#### 1.3. Shmuel Noah Eisenstadt : la construction d'un centre politique et d'une l'identité collective.

Eisenstadt est, lui aussi, un autre wébérien, à qui l'on doit beaucoup concernant la réflexion sur les différences entre Etat et empire, et qui a poussé, à notre avis, le plus loin la réflexion sur le concept de modernité. Partant de la critique des théories évolutionnistes et néo-évolutionnismes qui tendaient à expliquer l'émergence de l'Etat par l'universalité de la différenciation des fonctions politiques, entre autres, comme résultant d'un processus continu qui fait passer la société d'un état de société simple à celui d'une société complexe et différenciée ou, plus exactement « d'un état correspondant au modèle durkheimien de la solidarité mécanique à

<sup>31-</sup> Idem, pp.112-116.

<sup>32-</sup> Badie bertrand et Birnbaum pierre, La sociologie de l'Etat, Paris, Grasset, 1979, pp.38-39.



un état potentiellement plus organisé avec, à chaque étape, l'apparition de nouveaux problèmes de régulation qui ne peuvent être résolus par les mécanismes régulateurs antérieurs, ni par les institutions préexistantes.

Chacune de ces phases se distingue de la précédente par une plus grande autonomie des différentes sphères institutionnelles et par l'apparition d'unités fonctionnelles spécialisées»<sup>33</sup>.

La régulation de l'activité desdites unités nécessite l'institutionnalisation de certains symboles, de certaines normes et des modes d'organisation et une plus grande différenciation des structures politiques.

Jusque là, il n'y a guère de différence par rapport aux théories qui faisaient de la différenciation le point explicatif majeur de la genèse de l'Etat, qu'il s'agisse de Durkheim, de Weber ou Parsons, voire même de E. Evans Pritchard et Meyer Fortes.

Eisenstadt remarque que les évolutionnistes n'ont pas suffisamment pris en considération la variété des formes politiques qui apparaissent à chaque stade du développement politique de chaque société, car il y a des différences, même minimes, en dépit de l'universalité du mouvement d'évolution. Ceci, on s'en doute bien, est juste une forme élaborée des théories développementalistes. L'exemple typique de ces variations reste pour eux l'Etat africain qui offre à la fois un modèle de l'évolution de types de chefferies vers l'Etat « primitif » ou traditionnel, puis vers l'Etat « achevé » ou structuré, c'est-à-dire institutionnalisé<sup>34</sup>.

Mais là où Eisenstadt rompt avec l'évolutionnisme classique, c'est quand il montre que l'évolution des types d'organisation politique ne se passe pas en un mouvement linéaire et ne donne pas partout les mêmes conséquences, les mêmes types d'Etat. Ces théories évolutionnistes n'expliquent pas non plus pourquoi certaines sociétés développent des Etats plus évolués, plus structurés alors que d'autres peuvent même régresser et

<sup>33 -</sup> Michel Abitbol, Chazan Noami, Samuel Noah Eisenstadt, «Les origines de l'Etat ; une nouvelle approche », in Revue Annales, Vol 38, n°6, 1983, p.1232.

<sup>34-</sup> Idem, p. 1234.



retourner à leur statut ante comme ce fut le cas d'empires africains comme les empires soudanais du Ghana, du Mali qui sont restés rudimentaires et même disparu<sup>35</sup>.

Eisenstadt et ses co-auteurs proposent donc une nouvelle approche. Ils proposent que l'accent soit mis sur le concept de division sociale du travail mais, qu'en plus, les enseignements de Marx, Durkheim, Weber ou Tönnies soient valorisés et utilisé pour expliquer la question de l'émergence de l'Etat. Leur démarche tient compte de la combinaison de trois données : le type de division du travail caractérisant la société étudiée (le mode de distribution des ressources), l'identité des élites ainsi que le type d'articulation des intérêts des groupes sociaux issus de la division sociale du travail et enfin la nature des représentations collectives qui modèlent l'action des élites « Chaque type d'élite est porteur d'une orientation spécifique ». L'objectif de ce dispositif théorique complexe est de démontrer que la variation des formes étatiques.

Beaucoup plus explicite sur ce point est la contribution d'Eisenstadt publiée sous le titre « l'Etat dans divers contextes historiques »<sup>36</sup>.

Il distingue plusieurs types de régimes politiques « dont chacun se caractérise par une certaine constellation de traits structurels étroitement liés au particularités des élites, aux orientations culturelles et aux processus de changement. Il distingue ainsi comme types l'impérial, le féodal-impérial, le patrimonial et l'exception de l'Etat-cité <sup>37</sup>.

Dans le deux premiers types, les relations Centre-Périphérie se caractérisent surtout par la forte particularisation du centre, « qui perçu comme unité symbolique et organisationnelle distincte, et par ses efforts soutenus, non seulement pour tirer des ressources de la périphérie, mais encore pour s'y infiltrer et la

35-Abitbol Michel, Chazan Noami, Samuel Noah Eisenstadt, « Les origines de l'Etat ; une nouvelle approche », Ibid.

36 -In: L'Etat au pluriel, op.cit., pp.41-74.

37- Idem, p.41.



reconstruire selon ses propres prémisses.(...) Dans ces sociétés, les centre — politique, religieux et culturels — sont les foyers et les lieux de convergence des diverses grandes traditions ». Les relations centre — périphérie y sont étroitement liées à une forte articulation des symboles de la hiérarchie et de la stratification sociale, spécialement chez les couches supérieures de la société. Ces empires se sont formés au sein de grandes civilisations comme les civilisations chinoise, chrétienne ou islamique.

Le troisième type, celui des sociétés patrimoniales qui, elles, se caractérisent par une absence relative de différence centre- périphérie sur le plan symbolique et institutionnel. Il se distingue par un enracinement des élites dans les groupes dont elles relevaient à l'origine et une forte tendance au resserrement en fonction du statut social<sup>38</sup>. Dans les variantes de la société patrimoniale, Eisenstadt retient les civilisations bouddhiste et hindoue et la civilisation islamique, alors que dans les variantes des sociétés impériales et féodales- impériales, il distingue l'Empire chinois, les empires russe et byzantin et la civilisation européenne occidentale<sup>39</sup>.

Ce qui caractérise l'Etat moderne, c'est la centralisation politique. La formation d'un centre politique se fait notamment par la dissolution des solidarités traditionnelles. Il va sans dire qu'il ne faut pas confondre centralisation politique et centralisation administrative; un Etat fédéral a un centre politique; de même qu'un Etat unitaire peut pratiquer la décentralisation administrative.

Enfin, notons que Eisenstadt retient, quand il s'intéresse au centre politique de la société moderne, cinq ingrédients pour la définition de ce dernier. Il distingue cinq composantes ou indicateurs de la formation d'un centre politique: la cristallisation d'une identité culturelle, l'institutionnalisation, l'articulation des buts collectifs,

38 -Idem, p.42

39-L'Etat au pluriel, Idem, p.50



la régulation des relations intergroupes, et la régulation de l'usage de la force<sup>40</sup>. La cristallisation d'une identité culturelle au niveau de l'Etat suppose la conscience de l'appartenance à cette entité, et la conviction que celle-ci doit être un creuset pour toutes les autres identités, et non pas une arène où elles s'affrontent.

L'Etat doit également être le seul habilité à utiliser la violence légitime, pour reprendre la célèbre formule de Max Weber et, pour ce, il doit exister un cadre juridique autonome qui garantit à une telle fonction sa légitimité. Mais, la légitimité est surtout fonction de l'acceptation et la reconnaissance de l'autorité politique par ceux qui la subissent; c'est le processus par lequel les gouvernants produisent ou utilisent un (ou des) système(s) de justification qui leur permet de faire appel à d'autres centres de pouvoir social pour obtenir une obéissance effective.

Pour Jean Leca, " la légitimité apparaît ainsi comme un réservoir où il est possible de puiser et c'est la possibilité même d'un tel recours qui le rend en général inutile." Un moment central est celui du déplacement de la légitimité, ou du moins de ses sources qui ne sont plus d'abord religieuses. La querelle entre l'institution religieuse et le pouvoir temporel a été un fait central dans le processus de construction de l'Etat moderne. Deux auteurs nous paraissent être pertinents pour la compréhension de ce processus.

#### 1.4. Joseph Strayer : les origines médiévales de l'Etat moderne

Ce dernier parle des conséquences imprévues de la victoire de l'Eglise sur l'Empire au XIe siècle et montre comment la mise en avant du concept de la primauté du spirituel sur le temporel contribua, comme par effet pervers, involontairement à une cristallisation de l'autorité temporelle<sup>42</sup>. « Comme toutes les victoires, la

<sup>40-</sup> Cf. Jean Leca, « Pour une analyse comparative des systèmes politiques méditerranéens », Revue française de science politique, 1977, vol 27, n° 4-5, pp.557-581

<sup>41-</sup>Leca Jean, Développements politiques au Maghreb, CNRS Editions, 1998, p.4.

<sup>42 -</sup>Aristide Zolberg, « Interactions et formation des Etats modernes en France et en Angleterre », in L'Etat au pluriel, pp.97-98.



victoire de l'Église dans le Conflit d'investiture avait des conséquences imprévues. En affirmant son caractère unique, en se séparant si clairement des gouvernements laïcs, l'Église a involontairement atténué les concepts sur la nature de l'autorité laïque. Les définitions et les arguments peuvent varier, mais les Grégoriens les plus ardents ont dû admettre que l'Église ne pouvait pas accomplir toutes les fonctions politiques, et que les dirigeants laïcs étaient nécessaires et avaient une sphère dans laquelle ils devaient fonctionner »<sup>43</sup>.

En fait, pour Strayer, le concept grégorien de l'Église exigeait presque l'invention du concept de l'Etat. Il l'exigeait tellement que les écrivains modernes trouvent extrêmement difficile d'éviter de décrire le conflit de l'investiture comme une lutte de l'Eglise et de l'État<sup>44</sup>. Dans sa définition de l'Etat, Joseph Strayer retient des critères usuels tels que « la permanence d'une communauté humaine dans l'espace et dans le temps, la formation d'institutions impersonnelles et durables ayant l'autorité suprême, et enfin la subordination des allégeances locales à l'allégeance nationale ».

Joseph Strayer partage, selon Bertrand Badie, avec S. N. Eisenstadt sa conception évolutionniste qui fait de l'Etat l'aboutissement nécessaire de la rationalisation des sociétés. Pour lui, l'histoire ancienne illustre deux points concernant l'idée que l'Etat y aurait existé: ni les coalitions contre la Perse, ni les jeux olympiques, n'ont jamais abouti à former un Etat en dehors de la cité grecque; le territoire des cités était instable. Or, un Etat exige un territoire sur lequel on peut bâtir son système politique. Les États ont besoin d'institutions permanentes, et il

Cf. Bertrand Badie, Strayer Joseph R., « Les origines médiévales de l'Etat moderne », In Revue française de sociologie, vol 22, 1, 1981, pp. 117-118.

<sup>43-«</sup>Like all victories, the victory of the Church in the Investiture Conflict had unforeseen consequences. By asserting its unique character, by separating itself so clearly from lay governments, the Church unwittingly sharpened concepts about the nature of secular authority. Definitions and arguments might vary, but the most ardent Gregorian had to admit that the Church could not perform all political functions, that lay rulers were necessary and had a sphere in which they should operate. », Strayer, op cit, p. 22; traduit par nous.

44-lbid.



est difficile d'établir de telles institutions si la zone dans laquelle elles doivent être appliquées change constamment, ou si la cohésion du groupe est plus élevée à une saison de l'année qu'à une autre<sup>45</sup>.

Georges Lavau, lui, insiste plutôt la courbe accidentée que présente J. R. Strayer lorsqu'il parle de l'origine de l'Etat; au lieu d'une supposée linéarité, il montre bien que l'Etat, dès le XIe siècle, s'est développé et a connu des crises et des reculs jusque vers la fin du XVe siècle. Georges Lavau retient « (...) une leçon encore plus intéressante du livre de Strayer: que tous les processus avec lesquels on analyse habituellement la formation de l'Etat - « institutionnalisation », « division du travail » , « autonomisation », « création d'une bureaucratie professionnelle et fonctionnelle » - ont été des processus très lents, constamment contrariés, détournés, arrêtés, repris jusqu'au XVIIIe siècle, qu'à cette date, les Etats les plus avancés étaient loin d'être des Etats complets » <sup>46</sup>.

L'idée de la rationalisation comme fondement de l'Etat moderne semble être encore partagée par Böckenförde. Dès que l'autonomisation du spirituel par rapport au temporel est devenue une revendication claire, le temporel, lui aussi s'en est prévalu : dès lors, c'est la raison qui devait primer. Le gouvernement ne devait alors plus se faire que conformément à ce que commande la raison et non la foi. Une telle idée, nous dit Böckenförde, est devenue si familière que même un homme d'église qui est aussi homme d'Etat comme Richelieu fait, dans son Testament politique, de la raison la règle de conduite pour l'action politique, que le Prince ne doit faire autre chose que ce que lui commande sa raison, même si sa raison est créée par Dieu.

La deuxième étape de ce processus de sécularisation se fait par la Révolution française. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 consacre l'Etat en tant que corps social; c'est une organisation politique de domination en vue de la sauvegarde des droits et libertés étatiques de l'individu. Ce dernier est perçu

<sup>45 -</sup>Strayer, idem, p.5

<sup>46 -</sup>Cf. Georges Lavau, « A propos de trois livres sur l'Etat », in Revue française de science politique, 1980, vol 30, n°2, pp398-399.



en tant qu'être humain, que «nature profane, émancipée de toute détermination qui serait nécessairement religieuse ». Une telle idée n'est pas loin de celles de Rousseau ou de John Locke.

Parmi les libertés dont l'Etat est devenu le protecteur, depuis la constitution de 1791, il y la liberté de la foi et de religion; l'Etat devient donc neutre par rapport à la religion; « il s'émancipe, en tant qu'Etat, de la religion (p.113). La religion est expulsée et renvoyée au domaine du domestique, de la société. Nous sommes donc loin de la monarchie de droit divin et de l'application du principe selon lequel les peuples ne peuvent avoir que la religion de leur roi qui a été derrière la révocation de l'Edit de Nantes.

Le processus de sécularisation, c'est aussi le procès d'émancipation de l'ordre temporel par rapport aux autorités et aux religieux traditionnels ; il trouva son accomplissement dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, laquelle « rapportait l'individu à sa soi-même et à sa liberté » <sup>47</sup>. La révolution française serait, enfin, le berceau de l'Etat-Nation.

#### 1.4. Eric Wolfgang Ernst Böckenförde 48 : L'Etat, fruit de la sécularisation

Pour Böckenförde, l'Etat, qu'il dit ne pas être une notion universelle, «sert à désigner et à décrire une forme d'ordre politique qui est apparue en Europe à partir du XIIIe siècle, jusqu'au XVIIIe siècle, et en partie encore jusqu'au XIXe, sur la base et de conditions spécifiques à l'histoire européenne et qui, depuis, s'est séparée des conditions historiques concrètes de sa naissance et s'est répandue sur l'ensemble du monde civilisé »<sup>49</sup>.

Il adopte une vision analogue à celle de Norbert Elias en affirmant que l'Etat moderne s'est constitué « en passant par les stades de la seigneurie territoriale d'abord, (un assemblage territorialement inachevé de

<sup>47 -</sup>Idem, p.116.

<sup>48-</sup>Böckenförde (Eric Wolfgang Ernst), Le droit, l'Etat et la constitution démocratique, Editions Bruylant, LGDJ, 2000.

<sup>49 -</sup>Böckenförde, Le droit, l'Etat et la constitution démocratique, op.cit. p.101



différentes sphères de domination regroupées dans la personne du seigneur territorial), de la suprématie territoriale ensuite (...) s'est constituée, enfin, la puissance uniforme, souveraine vers l'extérieur, suprême vers l'intérieur, puissance qui l'emporte sur l'ordre traditionnel et qui (..) est potentiellement omniprésente, et comment, face à elle, s'est formée la société des sujets ou des citoyens, une société politiquement nivelée. C'est là la genèse de l'Etat prise sous l'aspect de l'histoire constitutionnelle »<sup>50</sup>.

Mais cette histoire constitutionnelle n'est qu'un aspect de l'histoire de la formation de l'Etat moderne; cette institution n'aurait pas pu se constituer comme nous la connaissons si l'ordre politique ne s'était pas arraché de sa détermination et sa configuration religieuse et spirituelle, c'est-à-dire sans sa sécularisation.

L'intérêt de Böckenförde réside dans le fait qu'il propose une réflexion qui fait le lien entre la naissance de l'Etat et le processus de sécularisation. «La question se ramène à celle de savoir jusqu'à quel point la désacralisation de l'ordre politique, la «détemporalisation du spirituel» et la «déspiritualisation du temporel», qui s'est opérée dans et avec la naissance de l'Etat, signifie également une déchristianisation »<sup>51</sup>. Il fait remonter les origines du principe de sécularisation aux XIe et XIIe siècles, « à la Querelle dite des investitures » quand commença à s'ébranler la vision d'un monde unitaire politico-religieux; c'est à partir de cette époque que s'affirma, de manière progressive, mais non unilinéaire, la distinction du domaine de l'empereur de celui la papauté. Cela s'est fait à partir du moment où le prince temporel chrétien ne voulait plus être soumis au Pape. Plus exactement, cela s'affirma avec l'idée que l'investiture du roi n'intéressait plus où n'était plus du domaine du Pape (l'exemple retenu ici est celui De Henri III et du Pape Grégoire VII).

En fait, il s'agissait d'une querelle pour la suprématie d'un ordre sur l'autre. Et Böckenförde relève que le processus de sécularisation est presque le fruit d'un effet pervers de cette querelle: «en ayant essayé sans relâche,

50-Idem, pp. 101-102.

51- Idem, p.105



depuis la Querelle des investitures, d'imposer la suprématie de l'Eglise, la Papauté a contribué, de manière essentielle, à ce que les titulaires du pouvoir temporel prennent conscience de l'autonomie et du caractère séculier de la politique, et comblent de plus en plus leur retard d'institutionnalisation par rapport et par le développement et le perfectionnement des formes étatiques de domination »<sup>52</sup>. Une telle hypothèse est partagée par beaucoup d'autres auteurs dont, pour ne citer que le plus connus, Joseph Strayer.

#### II. Etat, nation et construction nationale

#### 1. La nature historique du processus de construction nationale.

Tout comme l'Etat moderne, la nation est une invention de la modernité. La nation, comme entité symbolique, a été créée pour être le souverain à la place des souverains. Elle est la marque du déplacement de la souveraineté du monarque au peuple. Et tout comme, il y a eu un processus de construction de l'Etat moderne, il y a eu un processus de construction nationale. Combien a-t-il fallu au peuple pour qu'il se pense en nation ?

#### 1.1. Le concept de nation

La nation est une communauté mais elle n'est pas la communauté primaire (ethnique, tribale, clanique, paroissiale, religieuse).

#### 1.2. La nation : une notion moderne.

Elle fait référence aux « liens organiques » dont parlait Durkheim. Et l'idée de liens organiques fait, ellemême, référence à celle du contrat social développée par Rousseau; et où l'adhésion est volontaire mais néanmoins transcendée par le droit et par un ordre social établi qui oblige les individus.

52-Böckenförde, Idem, p.106



Mais ce sont, à mon sens, les sociologues qui l'ont le plus explicitée. Emile Durkheim l'a exprimée par le concept des solidarités organiques qui caractérisent les sociétés modernes. Nous trouvons l'idée exprimée de manière différente chez Ferdinand Tönnies dans Communauté et Société<sup>53</sup>, bien qu'ils ne confèrent pas le même sens au terme organique<sup>54</sup>, et chez Max Weber quand il parle de Gemeinschaft (communauté) et de Gesellschaft (société).

#### 1.3. L'adhésion à une identité qui n'est pas l'identité d'origine<sup>55</sup>.

Nous retiendrons ici plus particulièrement l'idée d'identité collective comme indicateur de la construction d'un centre politique développée par Shmuel N. Eisenstadt<sup>56</sup>. Pour que le processus de construction nationale aboutisse, il est indispensable qu'il se crée un besoin et un sentiment d'identité collective; celle-ci n'est plus une identité paroissiale; elle emporte l'adhésion à une communauté politique qui transcende les identités primaires, celles qui faisaient, justement le substrat des féodalités. La nation est une création de la révolution française de 1789 qui voulait en finir avec celles-ci.

Quant aux raisons de l'invention de la nation, elles peuvent être ainsi résumées :

-dépasser les clivages de la société féodale et les remplacer par l'idée de l'égalité,

-Remplacer la souveraineté du monarque par celle du peuple,

<sup>53-</sup>Ouvrage consultable sur le site des classiques des sciences sociales :

http://classiques.uqac.ca/classiques/tonnies\_ferdinand/tonnies.html

<sup>54-</sup>FerdinandTonnies emploie le terme dans un sens biologique; pour lui, les individus sont organiquement liés dans le communauté tandis qu'ils sont organiquement séparés dans la société; celle-ci émane d'une volonté réfléchie tandis que la communauté émane d'une volonté organique qui fait que les individus sont solidaires par le fait des liens du sang, du voisinage...

<sup>55-</sup> La nation transcende également les identités communautaires qui viennent se greffer sur l'identité sur l'identité nationale. Le débat sur l'identité nationale, initié en France par la droite mais qui fait depuis longtemps le sujet favori des mouvements identitaires de l'extrême droite est à cet égard très significatif des diverses acceptions de la nation. L'assimilationnisme qui se double toujours de la peur du communautarisme fait de la nation une unité qui ne souffre aucune autre forme d'appartenance. L'idée de nation est tout autre aux Etats-Unis ou en Grande Bretagne où l'appartenance à la nation n'exclut nullement le communautarisme.

<sup>56 -</sup>cf. supra, S.N. Eisenstadt, pp. 12-13



-orienter les allégeances vers une seule entité: la nation que symbolise l'Etat.

Mais il ne faut pas confondre Etat et nation qui sont deux notions historiquement distinctes, et qui sont toujours objet à discussion.

#### 2. Construction nationale et construction étatique : deux processus différents<sup>57</sup>:

«Construction étatique et construction nationale sont deux processus qui se chevauchent tout en restant conceptuellement différents. Dans la mesure où ils se chevauchent, ils sont largement inséparables, mais comme on sait que le chevauchement n'est pas total, ils représentent donc des processus différents ».

L'Europe constitue un véritable chantier pour illustrer le lent et dramatique processus de construction étatique qui a abouti à la carte politique des Etats d'aujourd'hui. Faut-il rappeler qu'au XIVe siècle, la France, celle des guerres de cent ans, était encore, pour une bonne partie de son territoire, encore sous domination anglaise, que la Bourgogne était un duché allié aux Anglais, que la Province ne devint partie intégrante du Royaume de France qu'au XVe siècle.

Faut-il rappeler que l'Allemagne était encore partagée entre toutes ces principautés, ces électorats, ces royaumes, vassaux pour nombre d'entre eux, de l'empereur romain germanique, empereur lui-même roi d'Espagne par héritage? Faut-il rappeler que, jusqu'au XIXe siècle, qu'il a fallu attendre Garibaldi pour l'Italie réalise son unité, tout comme l'Allemagne l'a fait avec Bismarck? et, Faut-il rappeler enfin, que durant la deuxième moitié de ce même XIXe siècle, trois empires sont nés et ont disparu : l'empire de Napoléon, le Second empire de Louis Napoléon Bonaparte, l'empire austro-hongrois, donnant naissance à de nouveaux Etats-nations

<sup>57-</sup> Linz Juan, « Construction étatique et construction nationale », Traduit de l'américain par M. -S. Darviche et W. Genieys, in Pôle Sud, n 7 - Novembre 1997 - pp. 5 à 26.



qui se revendiquaient eux-aussi comme l'expression d'un recouvrement de souveraineté de nations existant au sein des empires disparus.

Dans ces conditions, il devient complexe et chimérique de vouloir établir une quelconque logique dans les processus de construction étatique et nationale. Ceci ne peut se faire qu'à travers une restitution détaillée des séquences historiques qui ne collent pas forcément les unes aux autres. «Idéalement, (...) d'un certain point de vue, les deux processus devraient - à la fois simultanément et successivement - conduire à ce que nous qualifions d'État-nation. Cependant, le succès total de ce double processus a été très exceptionnel» 58.

Juan Linz remarque que peu d'Etats peuvent être considérés comme de véritables Etats-nations. Pour illustrer son propos, Juan Linz donne l'exemple des Etats européens: Pour lui, ni l'Allemagne, ni l'Italie n'ont abouti à un Etat homogène sur le plan de leurs populations bien que la construction étatique ait été poussée par un fort mouvement «nationaliste ». C'est également le cas des autres Etats, même ceux qui se sont construits ou reconstruits récemment : « Même après la première guerre mondiale les traités de paix, nourris du principe d'autodétermination proclamé par Wilson, et censés représenter un haut degré de construction nationale, ne transformèrent pas les nouveaux États en États-nations (les Tchèques et les Slovaques représentaient Pôle Sud 64,8 % de la nouvelle république, les Allemands 23,6%; En Pologne 69,2% étaient polonais, 14,3% Ukrainiens, 7,8% juifs, 3,9% Russes; en Lettonie, les Lettons étaient 73,4% (les Russes 10,3%), en Lituanie 80,1 %, en Estonie 87,6%). Il est clair, que l'émiettement de quatre empires en une multitude de nouveaux États, ainsi que la redéfinition des frontières étatiques n'étaient pas les résultats directs des efforts réalisés par les mouvements engagés dans le processus de construction nationale » <sup>59</sup>.

58 -Linz Juan, « Construction étatique et construction nationale », Idem, p.5

59- Idem, pp.7-8



Il paraissait évident, poursuit-il, de parler d'Etat-nation pour certains pays comme la Yougoslavie ou la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Pologne, mais certains ont éclaté et donné lieu à de nouveaux Etats qui, eux aussi portent les mêmes contradictions puisque la Nation n'y était pas ancrée. Les « nations dominantes » (il faut entendre par là les entités qui se proclament nations) de ces nouveaux États - Serbes, Tchèques, Polonais, Lituaniens, Létons, Estoniens - pouvaient s'estimer « libérées », mais pas celles qui leur étaient assujetties - Croates, Slovènes, Allemands des Sudètes, la plupart des Slovaques, Allemands, Ukrainiens et juifs de Pologne et même les différentes minorités des pays Baltes. Le degré de respect ou de répression des minorités était variable, et si l'idée d'États multinationaux était évoquée, elle s'effaçait devant la puissance de l'idée de construction nationale 60.

Ce qui ressort des ces propos, c'est que le processus de construction national, dans des sociétés plurielles, est un processus contraignant qui peut avoir comme conséquences de freiner ou de remettre en cause le processus de construction étatique lorsque l'adhésion à une identité collective n'est totale ou historiquement consolidée. Cela peut même être conflictuel, voire aboutir à l'effondrement de l'Etat lui-même si le conflit des identités concurrentes au sein du même Etat devient insoluble<sup>61</sup>.

<sup>60 -</sup>Cette idée se vérifie pour bien d'autres cas, notamment en Irak avec les Sunnites de l'après Saddam Hussein ; ce sera encore le cas en Syrie, en Turquie, voire même en Iran.

<sup>61-</sup>CF Abdelmalek El Ouazzani, « Diversité, conflits et inégalité d'accès aux ressources », in La diversité culturelle et linguistique au Canada et au Maroc, Etions Thémis, Montréal, 2019, pp.53-71; et Abdelmalek El Ouazzani « Effondrement et reconstruction de l'Etat », in Mutations politiques comparées au Maghreb et au Machrek, s/d A. Saaf, Editons OCP, Casablance, 2019.